EVS MJC Serge Gainsbourg

AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES D'UN ENFANT MINEUR

Nous soussignés :

	Responsable 1	**Responsable 2**
Nom & prénom		
Adresse		
Commune		
Téléphone		

Investis de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) :

Nom & prénom	

Autorise à titre gracieux, l'EVS-MJC Serge Gainsbourg, association loi 1901 dont le siège est situé au 6 place de l'Église 16730 Fléac, représenté par son Représentant légal, Madame Chantal GUILLATAUD à photographier notre enfant du 01/09/2023 au 31/08/2024, dans le cadre des activités périscolaire et extrascolaire qu'il organise.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons l'EVS-MJC Serge Gainsbourg à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre du Projet.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication due l'association et dans le cadre de ses activités de valorisation ou de présentation d'actions portées par l'association, pour une durée de 2 ans, intégralement et par extraits, et notamment :

- ☐ Lors de projections publiques,
- ☐ Dans des expositions,
- ☐ Par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voie hertzienne, par câble ou satellite)
- ☐ Par tous réseaux de communication électronique, tels qu'Internet,
- ☐ Dans des publications papier.

L'EVS-MJC Serge Gainsbourg s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de notre enfant.

Nous garantissons que notre enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Fait à		le	

Signature des personnes exerçant l'autorité parentale	

Si vous nous transmettez cette fiche d'information par email, l'indication du nom et du prénom vaut signature